

Responsables d'éducation à l'environnement

S'informer pour encore mieux informer. Ouvrir des horizons pour les acteurs de demain...Des outils peuvent vous aider dans ces tâches difficiles. De nombreux centres d'accueil méritent d'être visités.

Devant la nécessité de préserver voire restaurer les zones humides face à des enjeux majeurs comme la ressource en eau et la biodiversité, vous pouvez aussi agir en faveur des zones humides.

Les centres d'éducation sur les sites Ramsar ou sur des zones humides



En ce qui concerne les centres d'éducation spécifiques sur les zones humides, il existe des « maisons Ramsar » dans deux sites Ramsar (**Baie de Somme** et **Camargue Gardoise**).

Un **film** réalisé par le secrétariat de la **convention internationale de RAMSAR** vous permettra de découvrir et faire découvrir leur richesse et leur intérêt.

Il existe de très nombreux centres d'éducation à l'environnement - Maison de l'environnement, maison du parc, centre d'interprétation ... - au sein des différents réseaux associatifs, des collectivités territoriales ou des aires protégées.

Des moyens d'agir ...

- de s'informer plus amplement sur les zones humides et de porter le message activement sur l'intérêt des zones humides et le besoin d'agir pour elles.

- d'**organiser une animation dans le cadre d'une manifestation d'ampleur nationale comme lors de la journée mondiale des zones humides** pour sensibiliser la population - scolaire ou grand public- aux enjeux importants de préservation de ces milieux

- d'**organiser des visites de sites préservés ou restaurés** afin de partager l'expérience avec d'autres maîtres d'ouvrage porteurs de projets ambitieux

- ...


Des partenaires...



82 d'entre eux sont labellisés « Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement » (CPIE), dont certains se situent sur des zones humides. Aucun recensement spécifique des centres liés aux zones humides a été réalisé à ce jour. N'hésitez pas à contacter le **CPIE de votre région** !



Le **Réseau Ecole et Nature** (REN) peut vous aider à développer l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD). Celui-ci met en relation les acteurs et favorise le partage d'information et la création d'outils pédagogiques innovants. Il apporte un appui à la pérennisation des associations d'EEDD et participe à la mise sur pied d'une représentation nationale de l'EEDD.

 Les **pôles-relais zones humides** pourront vous renseigner sur les matériels pédagogiques qui ont pu être développés ces dernières années afin de sensibiliser le jeune public.

Découvrez par exemple, la synthèse de mai 2008 rassemblant les **ressources pédagogiques sur les tourbières** comme les sites internet pédagogiques ou les espaces muséographiques ou encore les jardins et parcs botaniques possédant une tourbière naturelle ou reconstituée, ainsi que **les expositions** sur les zones humides ou plus spécifiquement sur les marais littoraux et les tourbières.

 Les agences de l'eau ont aussi pu soutenir ce type d'initiatives. Pour contacter le siège de l'agence de l'eau ou la délégation la plus proche de chez vous, consulter le **site inter agence**.

Par exemple, dès 2001, en créant une commission technique zones humides, l'**agence de l'eau Artois-Picardie** a souhaité dynamiser sa politique en faveur des zones humides, ceci au travers d'actions de sensibilisation. A ce titre, l'agence, en partenariat avec un groupe de travail spécifique, a souhaité élaborer une exposition pédagogique qui a vu le jour en juin 2003. Interactive et ludique, elle est composée d'un grand nombre d'outils (vidéos, bornes interactives, maquettes, jeux de connaissances...), destinés à informer le grand public de l'enjeu que représentent les zones humides et de l'urgence de les protéger. Elle permet de répondre à de nombreuses questions : à quoi correspond une zone humide ? Comment ça fonctionne ? À quoi ça sert ? Cette exposition a une vocation d'itinérance, elle peut être prêtée gratuitement aux partenaires de l'agence de l'eau Artois-Picardie, qui pourront l'accueillir pour une période d'au moins deux mois. **Découvrez l'exposition « Voyage au cœur des zones humides » et télécharger le coupon de réservation.**